

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

**Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 à vingt heures**

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9
Pour : 29	Contre : Abstention :

**Membres présents**

M. José ALMEIDA	Mme Florence BIZOT	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc RETY	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Patricia QUELIN	Mme Cyrielle VILLANI
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Marie-Line BONNOT	M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Valérie GRANDET
M. Christian BOUCASSOT	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE	

**Membres absents**

M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)	M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)
M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI)
Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)
M. Jean-Luc JONCOUR (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	

**N° 2023-084 : Tarification jeunesse au 1er octobre 2023**

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint au Maire rappelle que la tarification des activités Jeunesse a évolué par délibération du Conseil Municipal au 7 décembre dernier. Les services de la CAF de Côte d'Or ont alerté la Ville sur une modification à effectuer concernant le tarif plancher de la « Journée Camp ».

Le mode de calcul, imposé par la CAF, permet de considérer pleinement la situation sociale des usagers en prenant en compte l'ensemble de toutes les ressources (revenus imposables, prestations CAF, ...) ainsi que la composition familiale.

La « Journée Camp » est malgré tout valorisée pour les familles ayant un QF inférieur à 750 par des bons CAF.

La tarification proposée pour la « Journée Camp » s'élève à 13 €.

Les tarifs appliqués aux « non longviciens » seront majorés de 15 % soit 14,95 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les tarifs des activités ALSH Jeunesse, comme suit :

	longviciens			Extérieurs Longvic		
	Taux d'effort	Plancher	Plafond	Taux d'effort	Plancher	Plafond
<b>Service Jeunesse</b>						
<b>Adhésion annuelle</b>						
quotient familial ≤ 750	1,50 %	8,00 €	32,00 €	1,73 %	9,20 €	36,80 €
quotient familial > 750	2,20 %			2,53 %		
<b>Sup. activité entre 4€ et &lt;10€</b>						
quotient familial ≤ 750	0,15 %	0,60 €	3,20 €	0,17 %	0,69 €	3,68 €
quotient familial > 750	0,22 %			0,25 %		
<b>Sup. Activité entre 10€ et &lt; 20€</b>						
quotient familial ≤ 750	0,30 %	1,13 €	6,40 €	0,35 %	1,30 €	7,36 €
quotient familial > 750	0,44 %			0,51 %		
<b>Sup. Activité &gt;20€</b>						
quotient familial ≤ 750	0,32 %	1,70 €	9,60 €	0,37 %	1,96 €	11,04 €
quotient familial > 750	0,46 %			0,53 %		

<b>Sup. Déplac. &gt; 50 km</b>						
quotient familial ≤ 750	0,15 %	0,83 €	4,80 €	0,18 %	0,95 €	5,52 €
quotient familial > 750	0,22 %			0,25 %		
<b>Journée camp</b>						
quotient familial ≤ 750	1,35 %	13,00 €	40,00 €	1,55 %	14,95 €	46,00 €
quotient familial > 750	1,93 %			2,22 %		

Les activités apparaîtront sur la facture unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les tarifs des activités ALSH Jeunesse comme énoncés ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS